

PV du Conseil Municipal extraordinaire du 23 juillet 2026 14h

Présents : Rémi GOUBE, Frédéric FROMENT, Elisabeth MARTIN, Olivier BRIDELANCE, Michel-Pierre PECOUL, Bernadette VALLIER et Marc ALGOUD.

Représentés : Cloé DIMIER (pouvoir donné à Marc ALGOUD).

Absents : Caroline SAUER ; Frédéric REUMAUX et Julia GRASSLER.

Secrétaire : Frédéric FROMENT

1/ Chorum et Approbation du caractère extraordinaire du CM

Le nombre d'élus présents physiquement s'élevant à 7, le quorum est atteint et le conseil peut délibérer valablement.

L'urgence de reprendre une délibération d'autorisation des travaux est due à l'évolution du plan de financement depuis l'automne dernier, l'autorisation devant être assortie d'un plan de financement actualisé.

Caractère exceptionnel reconnu à l'unanimité.

2/ Délibération

- **2026-67 : Autorisation d'engager les travaux de l'église tranche optionnelle**

NATURE DES DÉPENSES	HT
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	18 140,65 €
études	0,00 €
travaux	351 563,32 €
Aléa	34 258,84 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	403 962,81 €

AIDES PUBLIQUES	H.T.	Taux de financement
DETR demandée	50 000,00 €	12,38 %
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %
Fonds vert	0,00 €	0,00 %
FNADT	0,00 €	0,00 %
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %
ADEME	0,00 €	0,00 %
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %
Fonds européens	0,00 €	0,00 %
Conseil départemental	50 000,00 €	12,38 %
Conseil régional	0,00 €	0,00 %
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %
Sous-total aides publiques	100 000,00 €	24,8 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.	
Dons	0,00 €	
Aides privées	0,00 €	
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	200 000,00 €	
Sous-total aides non publiques	200 000,00 €	49,5 %

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.	
Fonds propres	103 962,81 €	
Emprunt	0,00 €	
Crédit bail ou autres	0,00 €	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €	
Total autofinancement	103 962,81 €	25,7 %

Adoption à l'unanimité

3/ Question diverse

Se pose la question de savoir si le plan de financement pour ces travaux peut évoluer en cours de route. Ainsi pourrait-il être possible d'espérer voir être réduite la part d'autofinancement communal. Nous allons demander confirmation à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45